



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Nom commercial : Voile Aventure

RCS : 940639040 RCS Béziers

Email : voileaventure.gv@gmail.com

Téléphone : 06 44 88 63 79

Nom du bateau : NUAGE

Article 1 – Objet

Les présentes CGV définissent les conditions de vente de prestations de croisière maritime proposées par Voile Aventure. Toute réservation implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

Article 2 – Réservation & Paiement

La réservation est confirmée à réception d'un acompte de 50 % du montant total.

Le solde est dû au plus tard 15 jours avant le départ.

En cas de non-paiement dans les délais, la réservation pourra être annulée sans remboursement de l'acompte.

Article 3 – Annulation par le client

+30 jours avant le départ : remboursement total

De 30 à 15 jours avant le départ : 50 % du montant total dû

Moins de 15 jours avant le départ : aucun remboursement.

→ Possibilité de report selon disponibilité et accord préalable.

Article 4 – Annulation par l'organisateur

En cas d'annulation due à des conditions météorologiques défavorables, à une avarie ou à un cas de force majeure :



- Une proposition de report ou de remboursement intégral sera faite au client.
- Aucun autre dédommagement ne pourra être exigé.

Article 5 – Sécurité & responsabilités

Le moniteur reste seul juge de la faisabilité de la navigation.

Le client s'engage à respecter les consignes de sécurité à bord qu'il signera à l'issu du briefing de sécurité, en cas de non respect des consigne de sécurité le moniteur ce réserve le droit de débarquer le pratiquant au port le plus proche.

Les enfants sont sous la responsabilité du représentant légal.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est souscrite par Voile Aventure. Le client reste responsable de ses effets personnels.

La société Voile Aventure ne saurait être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, des accidents ou dommages survenant dans le cadre d'activités annexes ne relevant pas de son organisation, de sa supervision ou de sa responsabilité directe.

Article 6 – Assurances & couverture

Il est recommandé que chaque participant dispose d'une assurance personnelle couvrant les activités nautiques, notamment en cas d'annulation, d'accident ou de rapatriement.

Article 7 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une tentative de résolution à l'amiable sera privilégiée avant toute action en justice.

Fait le : à :

Signature du client :
